

QUESTIONNAIRE POUR LES GRANDES VILLES QUI ONT DEJA UNE CHARTE

Si vous êtes élu/e, pour gérer ce dossier :

- Vous engagez-vous à renégocier la charte parisienne afin de d'abaisser la valeur-limite d'exposition Oui Non
- Vous engagez-vous à vous opposer à toute installation à très grande proximité d'un lieu de vie ou de travail Oui Non
- Vous engagez-vous à protéger les lieux sensibles et tout particulièrement les crèches et écoles Oui Non
- Vous engagez-vous à ne pas installer de WiFi dans les écoles Oui Non
- Vous engagez-vous à privilégier les connexions filaires dans tous les lieux publics Oui Non
- Vous engagez-vous à mettre en place une véritable instance de concertation Oui Non
- Envisagez-vous de donner à cette instance un périmètre plus large afin de réfléchir à une réduction globale des expositions Oui Non
- Envisagez-vous de vous doter d'un outil de modélisation des CEM Oui Non
- En tant que bailleur social, vous engagez-vous à veiller à la protection de vos locataires :
 - réduction du nombre d'antennes-relais sur les toits de vos immeubles ;
 - pas d'installation de compteurs dits intelligents ;
 - information des locataires sur les effets de la multiplication des WiFi dans les immeubles sur le niveau de l'exposition des résidents ;
 - intégration de prescriptions concernant la réduction des expositions aux champs électromagnétiques lors de nouvelles constructions. Oui Non
- Vous engagez-vous à réserver des lieux ouverts et fermés à faible rayonnement susceptibles de permettre à des personnes électrosensibles de se ressourcer Oui Non
- Vous engagez-vous à appliquer le principe de modération en refusant l'installation d'équipements de télérelevé des compteurs dans le cadre des délégations de service publics Oui Non

Nous vous remercions de vos réponses à nous renvoyer à l'adresse suivante :

Joelle Paul
EELV Meudon
